

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 085-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.304

Déposée le: 16.03.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Knutti (Weissenburg, UDC) (porte-parole)
Freudiger (Langenthal, UDC)
Berger (Aeschi, UDC)
von Känel (Lenk i.S., UDC)
Gschwend-Pieren (Lyssach, UDC)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Régions sans conférence régionale: pas d'inégalité de traitement

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. adapter l'ordonnance sur le financement de l'aménagement (OFA) de telle sorte que toutes les régions bénéficient des mêmes conditions générales ;
2. permettre la création de conférences régionales ou de syndicats de communes même dans les petits périmètres.

Développement

Le 13 juin 2010, la création de la conférence régionale de Thoune-Oberland a échoué en votation populaire faute de la majorité nécessaire des communes de la région de Thoune Oberland-

Ouest. L'organisation d'une nouvelle votation populaire à ce sujet est à notre avis impensable et ce ne serait pas non plus utile, la décision prise le 13 juin 2010 ayant été démocratique.

Les conférences régionales affaiblissent l'autonomie communale et les droits de participation de la population. Sans une conférence régionale, les communes peuvent plus facilement et plus rapidement négocier des accords entre elles.

Dans le système actuel des conférences régionales, les régions sans conférence ne bénéficient pas de la subvention par tête d'habitant. L'espace de développement de Thoune perd ainsi une subvention cantonale de quelque 60 à 70 000 francs. C'est à notre sens une discrimination incompréhensible. Toutes les régions du canton de Berne, avec ou sans conférence régionale, doivent bénéficier des mêmes conditions.

La mise en place d'une conférence régionale dans le périmètre des arrondissements administratifs de Thoune, de Frutigen-Bas-Simmental et du Haut-Simmental-Pays de Gessenay reviendrait à couvrir un espace beaucoup trop grand. Dans un périmètre qui inclut des régions urbaines et des régions rurales, les intérêts sont très différents et une conférence qui réunirait 55 communes ne pourrait totalement les sauvegarder. Afin que le travail administratif et les processus puissent rester aussi minimales que possible, il serait utile que la création d'une conférence régionale ou d'un syndicat de communes soit possible dans un périmètre plus petit.

Motivation de l'urgence

L'espace de développement de Thoune vient de demander une nouvelle fois l'autorisation d'organiser une votation populaire au sujet de l'institution d'une conférence régionale.